

Le 23 septembre 2022

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2022-318

Stratégies et Ressources Foncières

Droit de préemption urbain sur les fonciers à  
vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les Communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

## DECIDE

- de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Mandataire	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
14/09/2022	POLLIA représentée par BALEYDIER Serge	VALETTE Marie- Christine	POUILLY LES NONAINS	AW116
14/09/2022	MAXEL LOGISTIQUE	Maître TEYSSIER Christophe	Rue Louise Michel RIORGES	AY285
16/09/2022	ROANNAIS AGGLOMERATION représentée par Monsieur Yves NICOLIN	SELAS GERBAY ET ASSOCIES	152 Route De Paris MABLY	AV87, AV51
16/09/2022	ROANNAIS AGGLOMERATION représentée par Monsieur Yves NICOLIN	SELAS GERBAY ET ASSOCIES	152 Route De Paris MABLY	AV86, AV17
16/09/2022	SODALIS 2	Maître BECHU Edouard	480 Avenue CHARLES DE GAULLE RIORGES	BD340, BD344, BD351

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Philippe PERRON**  
Vice-Président délégué à l'emploi, au  
développement économique